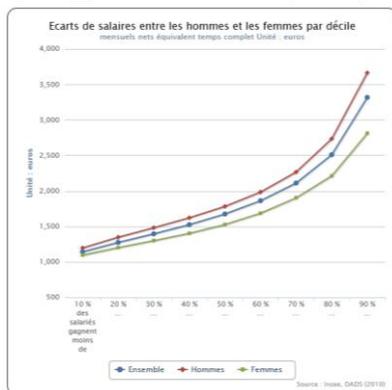




## Le 25 avril 2013 - journée de l'Égalité Salariale



Le 25 avril prochain est l'Equal Pay Day, c'est-à-dire la journée de l'égalité salariale femmes hommes.

En France, en moyenne, une femme doit travailler 81 jours ouvrés de plus en 2013 pour gagner le même salaire annuel qu'un homme a gagné à la fin du mois de décembre 2012.

Autrement dit, une femme travaillerait gratuitement jusqu'au 25 avril.

L'égalité salariale entre femmes et hommes est inscrite avec le principe de l'égalité rémunération des femmes et des hommes dans la loi depuis 1972 déjà, mais malgré cela, les inégalités persistent et nous montrent que le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore gagné. La loi à elle seule ne suffit pas et l'égalité femmes-hommes, y compris au niveau du

salaire, ne sera effective que si l'on agit efficacement sur le terrain pour faire évoluer les comportements et aussi les mentalités.

Et le fait de se dire qu'une femme doit travailler jusqu'au mois d'avril pour gagner la même chose qu'un homme l'an passé et un beau moyen de faire comprendre de manière concrète les inégalités qui pèsent aujourd'hui encore sur les femmes.

## La Commission égalité contribue au projet pour les élections municipales de 2014 !

C'est avec la conviction de contribuer utilement, que la Commission égalité a décidé ce 4 avril de rédiger une contribution destinée à enrichir au plus tôt le projet fédéral. Et cela pour deux raisons majeures : la première est que l'égalité entre les femmes et les hommes est une composante essentielle de l'engagement des socialistes parisiens. La seconde est que l'égalité entre les femmes et les hommes est une exigence fondamentale pour construire des politiques publiques au service des Parisiennes et des Parisiens.

C'est ainsi que la Commission fédérale parisienne égalité formule neuf propositions ou séries de propositions, dans le canevas proposé par la Fédération, auxquelles elle tient à en ajouter une dixième en faveur d'une Gouvernance renouvelée et modernisée grâce à la parité :

- . Proposition n°1 : l'accès au logement, une mesure contre les violences faites aux femmes et la précarité des femmes ;
- . Proposition n°2 : rendre visibles les femmes dans l'espace public ;
- . Proposition n°3 : la prise en compte de la dimension genrée de la ville et de l'espace urbain dans l'élaboration des politiques publiques ;
  - . Proposition n°4 : insérer une clause sociale égalité femmes hommes dans les marchés publics de la Ville de Paris ;
  - . Proposition n°5 : promouvoir l'éducation non sexiste dès le plus jeune âge ;
  - . Proposition n°6 : mettre en place un dispositif d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques, fondé sur le genre, appelé gender budgeting ou budget genré ;
  - . Proposition n°7 et 8 : la lutte contre les violences : conforter les droits des victimes et renforcer l'information à destination de toutes et tous ;
  - . Proposition n°9 : vers l'égalité femmes hommes dans la culture ;
  - . Proposition n°10 : Gouvernance renouvelée et modernisée grâce à la parité

### Agenda

- **Vote d'investiture pour notre tête de liste aux Municipales 2014**

Le Mercredi 22 mai 2013

Scrutin de 17h à 22h dans chacune des sections territoriales de Paris

- **Prochaine réunion de la Commission égalité femmes hommes**

*Attention changement de date*

**Le lundi 27 mai 2013**

à 19h30 - Fédération PS Paris  
32 rue Alexandre Dumas - 11<sup>ème</sup> arr.  
(M° Rue des Boulets)

Pour relire la contribution de la Commission : <http://storage.canalblog.com/54/88/620924/85784545.pdf>

## Modes de scrutins locaux : la parité, au cœur de la réforme !



Ce mardi 16 avril, l'Assemblée nationale a adopté définitivement la réforme des modes de scrutins locaux, qui a notamment pour vocation d'ancrer la parité dans les départements et dans un nombre plus important de communes !

En effet, comme le soulignent Christophe Borgel, Secrétaire national aux élections, et Adeline Hazan, Secrétaire nationale aux droits des femmes, concernant les départements, « avec seulement 13,8% de femmes élues aux dernières élections cantonales, il était urgent d'agir afin d'y instaurer la parité. » Avec l'adoption du scrutin binominal paritaire, « l'engagement du président de la République de garantir la parité dans les conseils départementaux est désormais tenu. » En effet, « le scrutin binominal permet à la fois de garantir la parité et de maintenir la proximité des futurs conseillers départementaux avec les citoyens. Le redécoupage des cantons qu'il implique était une nécessité : la carte des cantons doit, depuis longtemps, être mise en adéquation avec l'évolution de la démographie de ces territoires afin que l'égalité des citoyens devant le suffrage universel soit garantie. »

Quant au scrutin municipal, la parité sera favorisée « grâce à l'abaissement de 3.500 à 1.000 habitants du seuil au-delà duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste. Le projet de loi étend ainsi le champ d'application de la contrainte paritaire. Pour rappel, seulement 32,2% de femmes avaient été élues dans les communes de moins de 3.500 habitants en 2008.

Une fois de plus, les socialistes ont montré que l'égalité femmes hommes est une priorité démocratique et la parité un élément central de la modernisation de nos institutions.

Pour lire le communiqué de presse : <http://www.parti-socialiste.fr/communiques/adoption-du-scrutin-binominal-la-parite->

Harlem Désir : « la prostitution est une violence en soi et une insupportable atteinte à la dignité humaine et en particulier à la dignité des femmes »

Samedi 13 avril dans le cadre d'[Abolition 2012](#), rassemblant 54 associations féministes, Harlem Désir qui intervenait au nom des socialistes, a réaffirmé l'engagement du Parti socialiste en faveur de l'abolition de la prostitution. Cet engagement, porté de longue date par les socialistes, s'inscrit dans les valeurs au cœur du socialisme : l'émancipation de la personne humaine, la dignité de la personne humaine, la lutte contre la marchandisation notamment du corps, l'égalité femmes hommes et les droits des femmes. Déjà, lors de la Convention pour l'égalité réelle adoptée en décembre 2010, militant-es et responsables socialistes avaient réaffirmé solennellement et fortement cet engagement.

Cet évènement du 13 avril fait suite à des deux actes forts du Parlement français : la remise en 2011 d'un rapport par les députés Danielle Bousquet (PS) et Guy Geoffroy (Ump) « sur la situation de la prostitution en France » et l'adoption par l'Assemblée nationale le 6 décembre 2011 à l'unanimité de la résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France.

Pour écouter l'intervention d'Harlem Désir : <http://www.parti-socialiste.fr/articles/harlem-desir-reaffirme-lengagement-abolitionniste-du-parti-socialiste-en-matiere-de>

\*\*\*\*\*

Harlem Désir a tout d'abord rappelé que la prostitution est une violence en soi et une insupportable atteinte à la dignité humaine et en particulier à la dignité des femmes. C'est pourquoi la prostitution ne peut être considérée comme une activité professionnelle. La prostitution est un univers marqué par des violences d'une particulière gravité (viols, menaces, agressions physiques) et qui sont inhérentes à l'activité prostitutionnelle.

« Je refuse l'idée que l'achat de services sexuels soit considéré autrement que comme une violence : non, ce n'est pas un métier, ce n'est pas un commerce. Tant que les hommes pourront acheter, louer ou vendre le corps des femmes, l'égalité ne sera pas possible. Je refuse que la sexualité intègre le champ du marché et que les corps des femmes deviennent une marchandise. »

Le Premier secrétaire a ensuite décliné le projet global de lutte contre la prostitution que le Parti socialiste appelle de ses vœux.

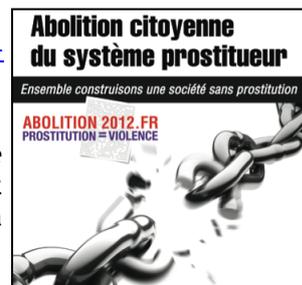
- La fin de la répression des personnes prostituées. Harlem Désir a dénoncé le délit de racolage passif, créé il y a 10 ans à l'initiative de Nicolas Sarkozy. Ce délit a eu des effets catastrophiques sur les personnes prostituées, qui ont été isolées et fragilisées.

- La pénalisation des clients. Le rôle des clients est central dans la perpétuation de la prostitution. C'est donc à la demande qu'il faut s'attaquer. Cette mesure a permis à la loi suédoise, votée il y a dix ans, d'avoir un fort effet dissuasif, l'instauration du délit d'achat de services sexuels ayant permis la diminution du nombre de clients.

« La future proposition de loi doit inverser la charge pénale : il n'est pas normal que les personnes prostituées soient pénalisées et que les clients ne le soient pas. C'est dans le comportement même de ceux qui ont recours à la prostitution qu'il faut que porte la législation. »

- Enfin, la mise en place d'alternatives à la prostitution pour les personnes prostituées que la société doit accompagner : programmes de réinsertion, formation, logement, etc.

Enfin, Harlem Désir a rappelé que **le combat abolitionniste n'est pas un combat moralisateur, mais un combat féministe, éthique et humaniste**. « Nous menons un combat difficile, de longue haleine, contre les violences faites aux femmes, qui sont si fortement ancrées dans notre société. C'est un combat républicain, qui met la liberté et l'égalité au cœur de la société que nous voulons construire pour demain. »



Christine RIMBAULT

Secrétaire fédérale à l'égalité  
chris\_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS

Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité  
andrea.fuchs@neuf.fr